

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 22-114-1906 nommant un jardinier indigène.

n° 22-114-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 114 du 01/05/1906

Date de publication

1 avril 1906

Date du numéro

1 mai 1906

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le cablogramme en date du 8 mars 1906 de M. le Ministre des Colonies, aux termes duquel M. Rousselet, Conunis principal des Secrétariats Généraux des Colonies, est élevé au grade de sous-chef de bureau de 2e classe dans le même corps

**Vu** les nécessités du service.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Rousselet, sous-chef de Bureau des Secrétariats Généraux des Colonies, est mis à la disposition de M. le Secrétaire Général.

#### Art. 2

— M. Séré, Commis des Affaires Indigènes, est appelé à servir au Cabinet du Gouverneur.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.